

2008/450 - DELIBERATION DE FIN DE PROCEDURE - FOURNITURE DE BIBLIOTHEQUE POUR EQUIPEMENT ET ENTRETIEN DE DOCUMENTS (DIRECTION ACHATS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 juillet 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération du 19 novembre 2007, vous avez approuvé le projet cité en objet.

La Commission d'Appel d'Offres en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008 a statué ainsi :

Opération « Fourniture de bibliothèque pour Equipement et entretien de documents » :

. **Lot n° 1** : « Equipement et entretien du livre » a été attribué à :

**Titulaire du marché** : FILMOLUX, pour un montant annuel compris entre un minimum de 10 000 € HT et un maximum de 50 000 € HT.

. **Lot n° 2** : «Equipement et entretien du support multimédia » a été attribué à :

**Titulaire du marché** : FABELIS, pour un montant annuel compris entre un minimum de 15 000 € HT et un maximum de 60 000 € HT ».

Vu la délibération n° 2007/8502 du 19 novembre 2007;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Où l'avis de sa Commission Finances - Administration Générale - Fin de procédures des Marchés Publics ;

Vu l'amendement ci-après :

Ajouter :

Avant dernier paragraphe : Les marchés des lots n° 1 « équipement et entretien des livres » et n° 2 « Equipement et entretien du support multimédia » ont été conclus pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois. »

**DELIBERE**

L'amendement ci-dessus est approuvé.

M. le Maire est autorisé à signer :

- les marchés relatifs à l'opération « Fourniture de bibliothèque pour Archivage, conservation, restauration, conditionnement » suivants :

. **Lot n° 1** : « Equipement et entretien du livre » a été attribué à :

**Titulaire du marché** : FILMOLUX, pour un montant annuel compris entre un minimum de 10 000 € HT et un maximum de 50 000 € HT pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

. **Lot n° 2** : « Equipement et entretien du support multimédia » a été attribué à :

**Titulaire du marché** : FABELIS, pour un montant annuel compris entre un minimum de 15 000 € HT et un maximum de 60 000 € HT pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

- les avenants et décisions de poursuivre éventuels et tous les actes contractuels s'y référant relatifs aux prestations de déménagement pour l'ensemble des services de la Ville de Lyon, dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Pour, L'Adjoint délégué empêché,  
Le Premier Adjoint,  
JL TOURAINE